

ACCA YVES
7 av d'Angoulins
17340 Chatellaillon
06 13 41 92 18

QUESTIONS ENQUETE PUBLIQUE

* Promenade sur le littoral,

la digue existante a été conçue par nos aïeux, par leur sueur et leur peine, il n'y avait pas de pelleteuse à cette époque, de quel droit nous interdire les promenades sur une digue qui appartient à tout le monde et que les pouvoirs public n'ont pas su entretenir.

Le droit d'accès au marais a été gagné pour le peuple à la révolution, de quel droit nous en interdire l'accès.

Nous voulons conserver ce droit.

*pêche sur le littoral.

En quoi pêcher quelques crustacés sur l'estran dérange la faune et la flore alors que la marée recouvre les vases 2 fois par jour.

Je n'ai encore jamais vu un oiseau nicher sur l'estran.

Nous voulons conserver le droit de pêche et pose de filets. !!

* Ramassage des fleurs, champignons, asperges, pissenlits et autres plantes que met à notre disposition la nature.

En quoi ramasser des champignons à l'automne nuit à l'équilibre du marais, alors que vous reculez la digue en bord de route, la prochaine tempête évitera t'elle la période de nidification ? (toute la réserve sera inondée).

Nous voulons conserver le droit de ramasser ce que la nature nous donne.

*accès promeneurs

Promenade des chiens, chevaux etc.....,

Jamais un chien qui se promène avec son maître n'attrape un oiseau sauvage, le renard en surnombre est protégé sur la réserve. 1 seul renard mange plus d'œufs dans les nichées et de petits dans les nids que tous les chiens réunis.

Nous voulons conserver le droit de promener nos animaux sur le littoral qui nous appartient.

Combien La LPO qui est subventionné par des fonds public a elle organisée d'opération de nettoyage du littoral ?

L'ACCA en organise une tout les ans et des associations de citoyens en organisés régulièrement, la LPO aucune.

Quelle va être la gestion des espèces envahissantes et nuisibles pour le biotope.

Nous demandons une gestion utile et non intégriste.

(cygnes, cigognes, aigrettes, ibis, renards, sangliers, ragondins).

Des promesses nous ont été faites en réunion avec le conservatoire sur la situation de la chasse sur la commune et ensuite nous avons découverts l'article 18 de l'arrêté de confection de la digue. Nous voulons un acte authentique (engagement de l'état) sur la conservation des tonnes en places et la chasse sur les parcelles.

Nous demandons : Aucune zone de non chasse autour des parcelles de la RNN.